



NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**



DÉCARBONATION : OÙ EN SONT LES PME ET ETI FRANÇAISES ?

DANS CE NUMÉRO

**FACTURATION ÉLECTRONIQUE
OBLIGATOIRE AU 1ER JUILLET 2024**

**LES EMBANCHES SE REPLIENT DE
NOUVEAU AU 4E TRIMESTRE 2022**

**L'EMPLOI DANS LES TRÈS PETITES
ENTREPRISES EN 2021**

**65 % DES ENTREPRISES DE 50
SALARIÉS OU PLUS ONT CONNU DES
DIFFICULTÉS DANS LEURS CHAÎNES
D'ACTIVITÉ EN 2020**

L'ambition écologique est croissante chez les dirigeants de PME ETI, qui représentent 30 % de l'empreinte carbone française, selon une étude de Bpi :

- 72% des dirigeants déclarent ainsi avoir réduit leurs émissions carbone au cours des cinq dernières années, contre 46% en 2020
- Et 88% pensent pouvoir les réduire dans les 5 prochaines années, contre 73% en 2020

L'étude constate notamment que les dirigeants favorisent la stratégie des petits gestes, face à la complexité d'un changement structurel de leur activité et que la grande majorité d'entre eux considère qu'il est difficile d'investir dans la décarbonation, en raison de l'incertitude de rentabilité des investissements.

Sur ce dernier point, le récent rapport d'activité 2022 de l'Ademe peut esquisser de quoi rassurer les dirigeants. Un chapitre consacré à l'écoconception comme levier de compétitivité rapporte en effet que 34 % des entreprises ayant opté pour ce modèle en 2020 ont perçu une augmentation du volume des ventes et 30 % une augmentation de leur marge. L'occasion de rappeler que l'Ademe déploie plusieurs dispositifs auprès des TPE-PME, dont Tremplin Premiers Pas, un prédiagnostic destiné aux TPE et aux PME désireuses de se familiariser avec l'écoconception.

Par ailleurs, les diagnostics Éco-Flux et Décarbon'Action (par l'Ademe et BpiFrance) aident également les petites entreprises à mieux se saisir de leur transition.

Enfin, pour retrouver la stratégie des petits gestes, sachez que l'Ademe a identifié dix postes clés pour engager les entreprises dans la transition, avec des actions concrètes à engagé liées aux services de l'Ademe. Cette dernière a ainsi mobilisé quelque 35 M€ ont ainsi été mobilisés pour accompagner les TPE-PME sur deux ans.



Facturation électronique obligatoire au 1er juillet 2024

À partir du 1er juillet 2024, la facturation électronique deviendra peu à peu obligatoire pour les entreprises assujetties à la TVA. Différentes d'un simple PDF, les factures électroniques doivent être émises, transmises et reçues dans un format structuré et qui permet leur traitement automatisé. Elle nécessite de passer par des plateformes spécialisées.



Les embauches se replient de nouveau au 4e trimestre 2022

Au 4e trimestre 2022, en France métropolitaine, 6 483 800 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit 1,6 % de moins qu'au trimestre précédent (après -1,5 % au 3e trimestre 2022), rapporte la Dares.

D'une manière globale, les mouvements de main-d'œuvre au 4e trimestre 2022 sont les suivants : 6 483 800 embauches, 521 900 démissions, 251 700 licenciements et 308 400 fins de période d'essai, au 4e trimestre 2022 en France métropolitaine.

L'emploi dans les très petites entreprises en 2021

La Dares s'est penchée sur l'emploi dans les très petites entreprises (TPE) en 2021. Les TPE représentent 82 % des entreprises et près de 19 % des salariés du secteur privé. La part des salariés en CDD poursuit sa hausse : 17,0 % fin 2021 contre 13,9 % trois ans plus tôt ; portée par un recours plus important à l'apprentissage. Les femmes représentent 46,6 % des salariés des TPE, un taux stable par rapport à 2020.



65 % des entreprises de 50 salariés ou plus ont connu des difficultés dans leurs chaînes d'activité en 2020

En 2020, environ la moitié des entreprises ont acheté des biens à l'étranger et près des deux tiers déclarent avoir subi des difficultés dans leurs chaînes d'activité à cause de la pandémie de Covid-19 (difficultés d'approvisionnement de matériel ou de biens intermédiaires et annulations ou baisses de commandes de clients), selon une étude de l'Insee.

AVEZ-VOUS VU CETTE INFO ?

Dans le cadre du futur projet de loi sur l'industrie verte, une consultation publique est ouverte du 3 au 24 avril sur la plateforme [Make.org](https://www.make.org). Elle permet à chacun d'exprimer son avis et d'évaluer huit propositions organisées en quatre thèmes : Faciliter - Favoriser - Financer - Former, pour faire de la France le leader européen de l'industrie verte.

